



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280000: industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement

Situation au 17/06/2019 (Dernière adaptation 06/11/2019)

Indexation de 0,57% en 04/2019.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

CCT 146.057 - "Article 7. § 1. A l'exception de l'industrie de la chaussure, des bottiers, des chausseurs, le travailleur qui exerce deux fonctions ou plus, reçoit le salaire qui correspond à la fonction la mieux rémunérée.

1.1. TYPE D'ENTREPRISE: Tanneries

1.1.1. Salaire horaire: Ouvriers

Après 6 mois de services ininterrompus dans la même entreprise, les ouvriers de la 3e et de la 8e classe de fonctions perçoivent le salaire respectivement pour la 2e et la 7e classe de fonctions.

Catégorie	Fonction	
	Grosse peausseries et peaux de bovins	Peaux d'ovins et de caprins
0A	11.5215	11.2380
0B	11.6900	11.3775
1A	11.8835	11.5750
1B	11.9645	11.6625
2A	12.0450	11.7330
2B	12.2095	11.8680
3A	12.3135	12.0425
3B	12.4810	
4	12.6250	12.3135
5	12.9210	12.5825

1.1.2. Salaire horaire: Etudiants

Pourcentages suivants des salaires horaires minima des ouvriers, et ce pour les classes de fonctions 3, 4, 7 et 8

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	100.00%

1.2. TYPE D'ENTREPRISE: Commerce de peaux brutes

1.2.1. Salaires: Salaire horaire

1.2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie				
Chef d'équipe	Classeur	Crouponneur	Chauffeur	Manœuvre
12.9015	12.6855	12.5820	12.5820	12.4330

1.2.1.2. Fonction: Etudiants

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.3. TYPE D'ENTREPRISE: Maroquinerie

1.3.1. Salaires: Salaire horaire

CCT 146.057 - "Article 9. §1. Dans la maroquinerie, les travailleurs à domicile, travaillant soit à l'heure, soit à la pièce, ont droit, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, aux salaires horaires minimums [...], majorés de 10%."

1.3.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Surqualifiés	Qualifiés	Semiquali- fiés	Spécialisés	Semispécia- lisés	Débutants
13.0455	12.2935	11.9315	11.5650	11.1865	10.8195

1.3.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.4. TYPE D'ENTREPRISE: Ganterie

1.4.1. Salaires: Salaire horaire

1.4.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Triage	Lotissage	Coupe	Fendre	Non qualifiés	Fourchetter , couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, raffiler
11.4760	11.1950	11.0025	10.4130	10.2205	9.8615

1.4.2. Salaires: Salaire à la pièce (12 pièces)

CCT 146.057 - "Article 8. § 1. Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum [...], majoré de 10 p.c."

1.4.2.1. ACTIVITE: La couture

1.4.2.1.1. : Le piqué

Activité	
Saxe sans finition ni carabin	27.2425
Saxe avec bords piqués et carabin	34.2695
Avec fermeture pression et carabin	37.4625
Avec fermeture bouton, bords et carabin	40.5300

1.4.2.1.2. : Gant cousus à la main

Activité	
Saxe sans bord avec carabin	89.6305
Saxe avec bords et carabin	102.0655
Avec fermeture pression, bord et carabin	108.2740
Avec fermeture bouton, bords et carabin	111.3850

1.4.2.1.3. : La broderie sur gants

Activité	
Quatre rangs ou deux nervures	5.2330
Six rangs	7.6360
Broderie impériale	8.2295

1.4.2.1.4. : Le fourré

Activité	
Flannelle	13.4090
Flannelle avec fourchette	19.0060
Lapin ou mouton	22.8745
Tricot	6.7020

1.4.2.2. ACTIVITE: Coupe

1.4.2.2.1. Tâche: a) Gants amadis

Type de gants	Hauteur en pouces								
	2,5	3	4	6	8	10	12	16	18/20
Gants en chevreau	43.14 20	44.60 75	16.68 20	52.33 70	58.67 10	65.35 05	78.79 35	103.3 180	118.9 630
Gants tannés	47.03 50	48.51 90	51.47 00	55.96 50	61.65 55	68.44 60	83.24 45	107.8 085	123.4 680

1.4.2.2.2. Tâche: b) Gants amadis en deux pièces

Majoration sur les salaires précités

Majoration	
Peaux donnant au moins 50% de gants entiers	30%
Peaux donnant moins de 50% de gants entiers	50%

1.4.2.2.3. Tâche: c) Gants amadis en pécar

Majoration	
Les salaires du point a) pour les gants tannés s'appliquent ici, cependant avec une majoration de :	11.2840

1.4.2.2.4. Tâche: d) Gants pour hommes

Espèce de gants	
En agneau, mouton, chèvre, suède, chamois, chevreau, doeskin, la coupe des fourchettes n'est pas faite	60.1080
En pécar	69.7425

1.4.2.2.5. Tâche: e) Gants pour garçon et filles en agneau, chevreau, suède et tanné

Salaires	
Montant	44.4160

1.4.2.2.6. Tâche: f) La confection des fourchettes

10 % du salaire de la coupe

1.4.2.2.7. Tâche: g) Le dressage

Salaires	
Par pièce	4.0565

1.4.2.2.8. Tâche: h) Le raffilage

Salaires	
Par pièce	4.5720

1.4.2.2.9. Tâche: i) Le noircissage

Salaires	
Par pièce	8.0200

1.4.2.3. ACTIVITE: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.5. TYPE D'ENTREPRISE: Sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

1.5.1. Salaires: Salaire horaire

1.5.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie	
Catégorie 1	10.7360
Catégorie 2	10.5270
Catégorie 3	10.2085

1.5.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

2. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h20

2.1. SALAIRES HORAIRE: Industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs

2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie								
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9
13.4120	13.0990	12.9255	12.6905	12.4165	12.2995	12.1595	11.9400	11.7390

2.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	92.60%
19,5	96.30%
20	100.00%

2.1.3. Fonction: Réparateur de chaussures

2.1.3.1. Type: Réparation artisanale

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.4170	12.6905

2.1.3.2. Type: Réparation de chaussure rapide

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.6905	12.9260